

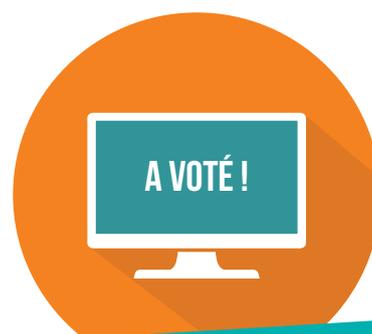
ÉLECTIONS DES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

DU 27 AU 31 JANVIER 2020

Les usagers et les personnels de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, des universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Val-d'Essonne et des organismes nationaux de recherche des unités concernées **sont appelés à élire, par voie électronique, leurs représentants :**

- au Conseil d'Administration (CA)
- à la Commission de la Recherche (CR)
- à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

de l'Université Paris-Saclay.



QUI PEUT VOTER ?



Les personnels^[1] et usagers^[2]

[1] enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS, ITA, agents non-titulaires (sous conditions).

[2] les étudiants (y compris les doctorants) et les élèves des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

COMMENT VOTER ?

- 1 Je reçois un mail de la société Neovote m'indiquant la procédure à suivre et comment me connecter.
- 2 Si je ne reçois pas de mail pour voter, je peux adresser une demande à : elections.2020@universite-paris-saclay.fr
- 3 **Du 27 au 31 janvier**, je me connecte sur le site de vote, accessible 24h/24, via mon identifiant et mon mot de passe personnel, générés par le système de vote. J'accède aux informations relatives aux scrutins concernant les électeurs (les professions de foi, les listes de candidats) et je valide mon vote.
- 4 Si je ne dispose pas de matériel informatique connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone, imprimante), je peux me rendre dans un point de vote ouvert au sein de mon établissement.

Pour connaître les points de vote :

www.universite-paris-saclay.fr/elections2020

ÉLECTIONS DES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

LE CALENDRIER



18 DÉCEMBRE

Affichage
des listes électorales



20 JANVIER

Date limite de dépôt
des candidatures

27 AU 31 JANVIER

Scrutin électronique



3 FÉVRIER

Proclamation
des résultats



ÉLECTIONS DES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

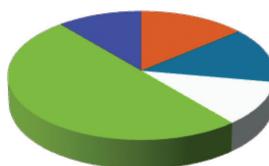
DU 27 AU 31 JANVIER 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

36 MEMBRES

Le Conseil d'Administration est l'organe de gouvernance de l'Université Paris-Saclay. Il définit la politique de l'Université Paris-Saclay, élit son Président, valide le plan stratégique, approuve l'organisation et le fonctionnement de l'Université Paris-Saclay. Il vote le budget et approuve les comptes.

Répartition des sièges au Conseil d'Administration



- 5 représentants du collège des professeurs et des personnels assimilés
- 5 représentants du collège des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés
- 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de services, les personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques et les personnels des services sociaux et de santé
- 4 usagers (étudiants et élèves)
- 18 personnalités qualifiées et extérieures

LE CONSEIL ACADEMIQUE (CAC) 80 MEMBRES

Le conseil académique, siégeant en séance plénière, est l'instance consultative de l'université. Les politiques générales sur la vie académique de l'Université y sont débattues. Ses attributions précises sont définies dans ses statuts.

Il est composé de deux instances, la **commission de la formation et de la vie universitaire** et la **commission de la recherche**.

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

40 MEMBRES

Elle est compétente en matière de politique de la recherche et sur la répartition des crédits de la recherche.

Répartition des sièges de la Commission de la Recherche



- 10 professeurs et personnels assimilés
- 4 personnels habilités à diriger des recherches
- 6 personnes non habilitées à diriger des recherches et titulaires d'un doctorat
- 1 personnel enseignant ou chercheur ou personnel assimilé
- 2 ingénieurs et techniciens
- 1 personnel des bibliothèques, administratifs, techniques de service et de santé
- 4 doctorants
- 12 personnalités extérieures

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)

40 MEMBRES

Elle est compétente en matière de politique relative aux formations (modalités de contrôle des connaissances, calendriers universitaires, contenu des formations) et les conditions de vie et d'études des étudiants (aides aux étudiants, politique culturelle et sportive).

Répartition des sièges de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



- 7 professeurs et personnels assimilés
- 7 autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés
- 4 représentant des personnels BIATSS
- 14 usagers (étudiants et élèves)
- 8 personnalités extérieures et représentants des organismes de recherches